

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le **mardi 5 décembre 2023 à 18 heures**, salle du conseil, en mairie d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, AVANZI Louis, STASIA Jean-Michel, NORAZ Alain, POLTRON Martine, REYNAUD Claude, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine. Arrivée de Rémi VALLIN à 18h30.

Membres représentés : FRUMILLON Mireille (a donné procuration à Alain NORAZ), BERNARDET Sophie (a donné procuration à Danielle BOCHET), DOMINJON Alain (a donné procuration à Michel FRUMILLON), MORRUGARES-BAROU Sabine (a donné procuration à Yves DURBET).

Membre absent : DURIEUX Natacha.

Date de la convocation : 28 novembre 2023.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2023.

DEMANDE AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande arrivée récemment et propose d'ajouter l'objet suivant à l'ordre du jour : Ouvertures dominicales .

Ordre du jour

- 1 - Décision modificative N°3 du budget principal,
- 2 - Fixation des tarifs 2024,
- 3 - Redevance d'occupation provisoire par les chantiers des ouvrages de transport d'électricité,
- 4 - Convention avec la Communauté de Communes Cœur Maurienne Arvan,
- 5 - Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan pour la compétence « Eau »,
- 6 - Vente de terrain à Longefan,
- 7 - Convention avec le centre de Gestion de la Savoie pour le « recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant »,
- 8 - Convention avec le centre de Gestion de la Savoie pour « l'adhésion au service intérim »,
- 9 - Ouvertures dominicales,
- 10 - Questions et informations diverses.

1 - Décision modificative n°3 du Budget Principal

Madame Danielle BOCHET présente et explique la décision modificative du budget principal.

La commune ne possède plus de crédit disponible au chapitre 011 qui correspond aux charges à caractères générales de fonctionnement. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des coûts des combustibles, des énergies, des frais de réparation sur les engins et d'autres dépenses diverses.

Mme BOCHET propose d'augmenter ce chapitre de 50 000 €, et de ventiler cette somme sur plusieurs comptes.

Afin de combler ces dépenses nouvelles, elle propose de diminuer le chapitre 012 « dépenses de personnel » d'un montant de 30 000 € et d'aller chercher 20 000 € dans la section d'investissement.

(cf annexe).

Vote : 17 Pour

2 - Fixation des tarifs 2024

Danielle BOCHET présente à l'assemblée la proposition de la commission des finances relative à l'augmentation des tarifs des services communaux et des services de l'eau et de l'assainissement pour 2024. Cette proposition a été discutée en bureau municipal.

Elle rappelle le taux d'inflation national : +4% et rapporte la proposition d'appliquer une hausse moins importante, soit 2% par rapport aux tarifs 2023.

Tarifs du budget principal

Le tableau des tarifs est présenté et annexé au présent document.

Vote : 17 Pour

Tarifs eau / assainissement

Le tableau des tarifs est présenté et annexé au présent document. Il est précisé que le mécanisme de lissage des tarifs est conservé.

Vote : 17 Pour

3 - Redevance d'occupation provisoire par les chantiers des ouvrages de transport d'électricité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 modifié par le décret n°2023-797 du 18 août 2023, autorise les collectivités à instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de transport d'électricité.

L'article R.2333-105-1 du CGCT invite les communes à fixer le montant de la redevance due, dans la limite du plafond suivant : 0,70 € / mètre linéaire. Afin de pouvoir percevoir le produit de cette occupation provisoire de la part de RTE, il demande au conseil d'instaurer cette redevance.

Vote : 18 Pour

4 - Convention avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan relative à l'organisation d'un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Le maire rappelle à l'assemblée la convention initiale permettant d'instruire nos demandes d'urbanismes par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Il explique : les pétitionnaires déposent leur dossier en mairie ou par voie dématérialisée. Ce dossier est transmis aux services de la 3CMA qui informe le maire de son avis. Enfin, le maire prend un arrêté d'autorisation ou de non-autorisation qui sera transmis au pétitionnaire et aux services de l'État.

La 3CMA a modifié les coûts de traitement comme suit :

Prestations	Tarifs 2023	Tarifs au 01/01/2024
Part fixe (€/hab./an) par dossier	1€	1€
Par acte :		
Certificat d'urbanisme a) (Article L 410-1a du Code de l'Urbanisme)	30 €	30 €
Certificat d'urbanisme b) (Article L 410-1b du Code de l'Urbanisme)	60 €	60 €
Déclaration Préalable	105 €	110 €
Permis de démolir	120 €	120 €
Permis de construire	150 €	160 €
Permis de construire > 10 logements		1000 €
Permis d'aménager	180 €	190 €
Permis d'aménager > 4 lots		500 €
Déclaration d'Intention d'Aliéner	0€	0€

Le maire rappelle que ce service est payé par la commune mais cette dernière n'a pas le droit de la refacturer au pétitionnaire.

Vote : 18 Pour

Danielle BOCHET donne le coût annuel de ce service : en 2021 : 8 700 € et en 2022 : 9 478 €.

5 - Modification des statuts de la Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan pour la compétence « Eau »

Monsieur le Maire présente la délibération adoptée en conseil communautaire du 30 novembre dernier et précise : cette modification de statuts permet à la 3CMA de gérer l'eau potable de la commune de Saint Julien Montdenis à leur demande.

Il rappelle : Saint Julien Montdenis faisant parti du Syndicat Intercommunal d'Alimentation des Eaux de Moyenne

Maurienne, ce sera donc la 3CMA qui intégrera le SIAEMM à compter de la modification des statuts. *Vote : 18 Pour*

6 - Vente de terrain à Longefan

Le Maire informe :

Monsieur MONGREVILLE (entreprise d'entretien d'engins de TP), propriétaire de terrains et locaux au sommet de Longefan va cesser son activité et louer ses locaux à l'entreprise CATERPILLAR.

Depuis longtemps, les entreprises successives situées à cet endroit ont toujours un peu empiété sur la parcelle AW 77 (propriété privée de la commune située sur le territoire de Saint Jean de Maurienne).

M. MONGREVILLE souhaite faire les choses en bonne et due forme et demande l'achat d'une partie de cette parcelle. Le Maire précise que la commune devra garder une servitude de passage et qu'il est nécessaire d'établir un document d'arpentage qui permettra ensuite de discuter en conseil municipal de la partie pouvant être vendue.

Les documents n'étant pas prêts, ce sujet sera présenté à la prochaine séance.

7 - Convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour le « recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant »

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle la convention signée en 2021 permettant de solliciter les services d'un secrétaire de mairie du CDG73 afin de répondre à un besoin urgent de remplacement.

A ce jour, la commune n'a jamais eu recours à ce service, mais le maire propose d'acter cette convention dont le service est payant uniquement s'il est utilisé. *Vote : 18 Pour*

8 - Convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour « l'adhésion au Service Intérim »

Monsieur Jean-Michel STASIA informe le conseil municipal d'un service « intérim » créé par le CDG73 qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local. Le maire rappelle que ce service n'est payant que s'il est utilisé et propose également de l'autoriser à signer cette convention. *Vote : 18 Pour*

9 - Ouvertures dominicales

Le maire informe l'assemblée que les ouvertures dominicales sont régies par la loi. Le conseil municipal, par délibération et le Maire, par arrêté, peuvent répondre favorablement jusqu'à 5 demandes d'ouvertures dominicales. Au-delà, (et dans un maximum de 12 dimanches), la commune doit solliciter la 3CMA.

Cette année, Intermarché a demandé l'autorisation d'ouvrir les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

Le maire propose de donner un avis favorable.

Vote : 18 Pour

10 - Questions et informations diverses

Yves DURBET :

- Invitation à rassembler les agents et les élus lors d'une réception afin de fêter la fin d'année le 22/12/2023 à 18h30 à l'Espace culturel de Pontamafrey.

- Présente les plans de la future mairie d'Hermillon.

Une extension du bâtiment actuel permettra d'avoir une grande salle accessible aux personnes à mobilité réduite dédiée aux réunions de conseils municipaux et aux cérémonies.

Les locaux actuels seront réagencés et isolés par l'intérieur.

Le système de chauffage sera modifié : chauffage par pompe à chaleur et installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle partie.

Rémi VALLIN demande pourquoi il n'y a pas de panneaux photovoltaïques prévus sur le toit existant ? Yves DURBET va questionner le maître d'œuvre.

Tous les travaux nécessitant du bois seront faits avec des matériaux labellisés « Bois des Alpes ».

Début des travaux : mars 2024

Phase 1 : construction de la partie neuve, puis déménagement temporaire du personnel administratif et de l'accueil à cet endroit.

Phase 2 : travaux de l'ancienne partie, puis réintégration dans cet espace.

Phase 3 voirie : les travaux de sécurisation de la route et du parking seront réalisés avec la création de deux chicanes afin de réduire la vitesse (projet en cours d'étude).

Le permis de construire va être déposé dans les jours qui viennent et l'équipe de maîtrise d'œuvre va lancer l'appel d'offres d'ici la fin de l'année.

Les diagnostics obligatoires réalisés afin de permettre le traitement des déchets de travaux n'ont révélé aucune présence d'amiante et une légère présence de plomb dans les peintures de certaines huisseries. Il n'y aura donc pas de coût supplémentaire de désamiantage.

Laure DUPRAZ-CHAUDET :

- Au Villaret : des regards Télécom ont été mal remis. Ce qui a engendré des dégâts des eaux chez des particuliers riverains.

Le maire précise qu'il s'agit de travaux hors compétence communale et qu'il faut contacter : **XP FIBRE à l'adresse suivante : contact_saco@xpfibre.com**

- Demande si une solution relative à la demande d'une présence de l'accompagnatrice dans le bus depuis l'Echaillon a été trouvée. Le maire répond oui, l'agent concerné a modifié sa prise de poste depuis le 20 novembre dernier.

Justine VALENZANO :

- Lors des premières chutes de neige, une partie de la voirie « RJO » n'a pas été déneigée. Le maire demandera aux agents d'y passer la prochaine fois en précisant que cette partie est privée.

Rémi VALLIN :

Interroge sur le fonctionnement de la cantine. Cette interrogation rejoint des dysfonctionnements signalés en début d'année scolaire. Deux réunions ont eu lieu entre les élus et le personnel concerné par la cantine. Il a été rappelé un certain nombre de règles à respecter dans le cadre de leur travail. Lors du dernier conseil d'école les parents délégués ont fait part d'une amélioration de l'ambiance générale.

Il est vrai que devant les records de fréquentation de ce service (plus de 50 enfants de 3 ans à 10 ans) dans un local pas prévu pour accueillir autant d'enfants, les conditions sont difficiles.

Faut-il envisager une école unique avec 5 classes, accueil périscolaire ou un autre local pour la cantine, etc....

Elisabeth DEFUNTI demande s'il est possible d'envisager d'accepter moins d'enfants ? Le maire répond qu'il est litigieux de choisir qui est accepté et qui ne l'est pas.

Pour enrichir la discussion et permettre de prendre des décisions, Yves DURBET propose d'élargir la commission « Vie Scolaire » à l'ensemble du Conseil Municipal et d'organiser une réunion en janvier 2024 en invitant les délégués de parents d'élèves.

Louis AVANZI :

La traditionnelle cérémonie des vœux à Montpascal aura lieu le 27/12/2023 à 18h30 à l'auberge du Chaussy.

Mme Laure DUPRAZ-CHAUDET s'interroge sur l'organisation de ces vœux. Mr AVANZI précise que les résidents de ce hameau sont presque tous présents en même temps uniquement à cette période de l'année.

Michel FRUMILLON :

Les vœux du maire à la population aura lieu le 06/01/2024 à 19h00 à la salle Léopold Durbet.

Séance levée à 20h00



Mairie La Tour-en-Maurienne
Hermillon
mairie@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe
Le Châtel
lechatel@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe
Pontamafrey-Montpascal
pontamafrey@latourenmaurienne.fr
Tél. 04 79 83 40 03



www.latourenmaurienne.fr



LaTourEnMaurienne

Meilleurs Vœux 2024



*Vous êtes cordialement invité(e) à participer
à la cérémonie des vœux de Monsieur Yves DURBET,
Maire de LA TOUR-EN-MAURIENNE
Le Samedi 06 Janvier 2024 à 19h00
à la Salle Léopold Durbet d'Hermillon*



**Activités et décorations du
Périscolaire du Châtel**



**Activités et décorations du
Périscolaire de Hermillon**



Annexe Décision Modificative N°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles		5 000.00 €		
D 60632 : F. de petit équipement		10 000.00 €		
D 6068 : Autres matières & fournitures		3 000.00 €		
D 615221 : Bâtiments publics		7 000.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant		3 000.00 €		
D 6226 : Honoraires		2 000.00 €		
D 6232 : Fêtes et cérémonies		10 000.00 €		
D 6247 : Transp. collectifs		5 000.00 €		
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux		5 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		50 000.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	20 000.00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire	5 000.00 €			
D 6453 : Cotisations caisses retraite	5 000.00 €			
TOTAL D 012 : Charges de personnel	30 000.00 €			
D 023 : Virement section investissement	20 000.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	20 000.00 €			
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				5 000.00 €
R 70848 : Autres organismes				5 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				5 000.00 €
R 73224 : Fonds départ. DMTO (< 5000 h)			44 000.00 €	
TOTAL R 73 : Impôts et taxes			44 000.00 €	
R 752 : Revenus des immeubles				14 000.00 €
R 757 : Redev. fermiers, concessionn.				20 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				34 000.00 €
Total	50 000.00 €	50 000.00 €	44 000.00 €	44 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 1322 : Régions		2 600.00 €		
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		2 600.00 €		
D 2151-202 : Voiries diverses		26 000.00 €		
D 21534 : Réseaux d'électrification	53 000.00 €			
D 2188 : Autres immo corporelles		4 400.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	53 000.00 €	30 400.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct			20 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			20 000.00 €	
Total	53 000.00 €	33 000.00 €	20 000.00 €	
Total Général		-20 000.00 €		-20 000.00 €

**ANNEXE DU PROCES-VERBAL RELATIF AU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 DECEMBRE 2023**

TARIFS 2024

Locations de salles :

	Le Châtel	Hermillon	Pontamafrey	Montpascal
Le Châtel				
Eglise	Salle mairie	Léopold Durbet	Foyer rural	Centre culturel Etage -1
Cauton	510 €	510 €	510 €	510 €
Tarif de location JOURNEE				
Résidents LTEM	161 €	54 €	128 €	128 €
Hors LTEM	482 €	161 €	385 €	385 €
Associations / entreprises locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif week-end				
Résidents LTEM	107 €	193 €	128 €	161 €
Hors LTEM	214 €	514 €	287 €	482 €
Associations / entreprises locales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif à l'heure				
	16,6 €	16,6 €	16,6 €	16,6 €
Tarif au trimestre				
	139 €	139 €	139 €	139 €
Location de la vaisselle				
	incluse	50 €	incluse	incluse
Ménage supplémentaire en cas de manquement				
	25 € de l'heure			

Atfouages

	Prix HT	TVA 5,5 %	Prix TTC
1 lot d'offouage	9,48 €	0,52 €	10,00 €

Prestations des services techniques :

Désignation	Unité	Montant
Mise à disposition personnel technique	Heure	21,30 €
Tracto pelle / camion	Heure	47,35 €
Engin de débroussaillage	Heure	57,75 €
Engin de débroussaillage hors commune	Heure	79,05 €
Moissonneuse batteuse	Heure	57,75 €
Mise à disposition benne	Forfait	32,75 €

Cimetières :

	Le Châtel	Hermillon	Pontamafrey	Montpascal
Caveaux				
3 places		3695 € (places 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146)	4 000 €	4 000 €
6 places		4920 € (places 101, 117 et 134)	4 500 €	4 500 €
9 places			5 000 €	5 000 €
Colombarium				
	500 €	500 €	500 €	500 €
Concessions				
Terrain naturel	1 place 2 places 3 places	100 € 200 € 300 €	100 € 200 € 300 €	100 € 200 € 300 €
Caveau 50 ans	3 places 6 places 9 places	100 € 200 € 300 €	100 € 200 € 300 €	100 € 200 € 300 €
Colombarium 30 ans	50 €	50 €	50 €	50 €

Interventions du personnel technique sur le réseau d'eau et d'assainissement :

Désignation	Unité	Taux TVA	Montant HT
Intervention (ouverture ou fermeture du compreur) - changement abonné	Forfait	20,00 %	11,96 €
Pose ou dépose de compteurs	Forfait	20,00 %	17,75 €
Mise à disposition du personnel technique avec facturation minimum d'1 heure	Heure	20,00 %	17,75 €
Mise à disposition du tracto pelle avec facturation minimum d'1 heure	Heure	20,00 %	39,46 €

Tarifs du service d'eau et d'assainissement – montants HT :

Désignation	Taux TVA	Hermillon	Le Châtel	Pontamafrey	Montpascal
Abonnement annuel eau	5,5 %	22,93 €	27,83 €	31,03 €	26,20 €
Prix du m3 d'eau	5,5 %	0,77 €	0,91 €	0,51 €	0,56 €
Redevance au m3 assainissement	10,0 %	1,03 €	1,10 €	0,63 €	
Abonnement annuel assainissement	10,0 %	25,35 €	37,72 €	25,35 €	
Location compreur annuel	5,5 %	6,61 €	9,83 €	6,61 €	6,61 €
Prix du m3 eau communes extérieures	5,5 %	1,91 €	1,91 €	1,91 €	1,91 €
Eau non potable forfait	5,5 %	13,26 €			

Tarif eau à usage agricole

Remise de 20 % sur le tarif en vigueur

Événement	Date	Description
Ouverture	Samedi 16 décembre	Gratuité du domaine et des locations Initiation Biathlon de 14h à 16h au Col du Chaussy
Noël Lapon au Col du Chaussy	Samedi 23 décembre	Animations pour les enfants (Pêche Lapone, chasse au renne, coupe de sapin en forêt, visite du Père Noël). Initiation Biathlon Menu Spécial à l'Auberge du Chaussy
Balade Nocturne	Jeudi 28 décembre (Plleine Lune le 27)	Départ 18h30 du Foyer de Bonvillard + Repas à l'Hôtel Beauséjour (Montaimont) Tarif 27€ / personne
Balade Nocturne	Jeudi 4 janvier	Départ 18h30 Chaussy + Méleze + Repas à l'Auberge du Chaussy Tarif 20€ / personne
Tovachette 2 ^{ème} édition	Dimanche 7 janvier	Démonstrations P'tits Fondeurs Course en Famille Concert Festif Jeux et Animations festives
Les Hivermales de Savoie Nordic	Samedi 20 janvier	Savoie Nordic – Col du Chaussy
Balade Nocturne	Jeudi 11 janvier	Départ Foyer de Bonvillard 18h30 + Casse-Croute à l'Auberge du Chaussy Tarif 15€ / personne
Balade Nocturne	Jeudi 25 janvier (Plleine Lune le 25)	Départ Foyer de Bonvillard 18h30 + Casse-Croute à l'Auberge du Chaussy Tarif 15€ / personne



Balade Nocturne	Jeudi 8 février	Départ Foyer de Bonvillard 18h30 + Casse-Croute à l'Auberge du Chaussy Tarif 15€ / personne
Carnaval sur les Pistes	Mardi 13 février	Forfait offert pour les personnes déguisées
Ski & Run 1	Dimanche 18 février	Course de garçon de café en famille ou entre amis, organisée par les P'tits Fondeurs et l'Auberge du Chaussy.
Balade Nocturne	Jeudi 15 février	Départ Chaussy 18h30 + Grillades au Kota Tarif 10€ / personne
Balade Nocturne	Jeudi 22 février (Plleine Lune le 24)	Départ Bonvillard 18h30 + Grillades au Kota Tarif 10€ / personne
Balade Nocturne	Jeudi 29 février	Départ Chaussy 18h30 + Grillades au Kota Tarif 10€ / personne
Balade Nocturne	Jeudi 7 mars	Départ Bonvillard 18h30 + Grillades au Kota Tarif 10€ / personne
Fermature	Dimanche 17 mars	

CONCERT DU NOUVEL AN

LYRE GRÉGORIENNE
Direction Jérôme Jacob

LES VOIX DU PRINCENS
Ensemble vocal de la Tour en Maurienne
Direction Stéphane Pelizzari



**SAMEDI 13
JANVIER 2024
20H30**

**Salle Maurice Léard
JARRIER**

Entrée libre, venez nombreux !



Imprimé par nos soins



Guide du citoyen Suivre l'actualité de ma commune

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de la Tour en Maurienne

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play
(Android)



Sur AppStore
(iOS)



Sur App Gallery
(Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement
le nom de la commune
dans la barre
de recherche
de votre application

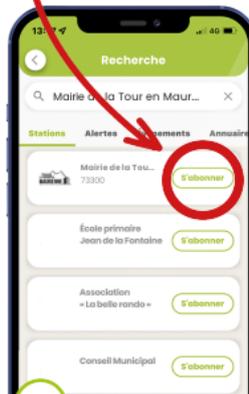
OU
Scannez
le QR Code
via le lecteur
intégré



**LES
AVANTAGES !**

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez
sur le bouton **S'ABONNER**
pour vous abonner
à l'actualité de la commune



GRATUITE
Téléchargement gratuit
et sans engagement.



SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro
de téléphone, aucune donnée
personnelle n'est collectée.



SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans
être gêné par l'apparition de
publicité.



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez
seront disponibles dans le fil d'actualité
de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel
et en lien avec votre commune.

